

**Résultats du calcul de l'Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de la société PL MAITRE pour l'année 2022**

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de rémunération (en %)	0	INCALCULABLE		40	0
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	1	1,1	35	35	35
3- pourcentage de salariées augmentées au retour d'un congé maternité (%)	0	INCALCULABLE		15	0
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	2	5	10	10
<b>Total des indicateurs calculables</b>			<b>40</b>		<b>45</b>
<b>INDEX (sur 100 points)</b>			<b>INCALCULABLE</b>		<b>100</b>

**Le nombre maximum de points pouvant être obtenu par la société PL MAITRE est égal à 45 points. Aux termes du décret du 8 janvier 2019, ce score étant inférieur à 75 points, aucun résultat global en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ne peut être déterminé.**